

taines conditions pour le rythme, pour la mélodie et pour l'harmonie.

Le rythme doit être bien caractérisé, en sorte que les enfants distinguent facilement le temps faible du temps fort ; les phrases ne seront pour commencer que de quatre mesures, plus tard même on évitera qu'elles en aient plus de huit. La mesure sera d'abord à deux temps ; c'est celle que les enfants saisissent le plus facilement et qui se prête le mieux à accompagner la marche qu'il faut habituellement associer au chant dans une école. Après la mesure à deux temps en blanches et en noires viendra celle à six-huit, qui offre les mêmes avantages et que les enfants comprendront promptement ; puis la mesure à quatre temps et enfin celle à trois temps, la plus difficile à saisir pour la première enfance.

La mélodie doit être simple et avoir un caractère d'unité, de largeur et de mouvement qui la rende facile à retenir ; on évitera qu'elle n'occupe trop d'étendue dans l'échelle musicale, afin que les enfants n'aient pas d'efforts à faire pour en chanter les notes les plus hautes ou les plus basses. Enfin, la mélodie doit, par le mouvement de sa base fondamentale, se prêter au genre d'accompagnement dont nous allons parler.

Une harmonie simple est facile à saisir par les petits enfants, et pour eux déjà elle augmente beaucoup le charme de la musique. Mais il faut éviter avec soin toutes les modulations qui sortiraient du ton du morceau, du moins pour les premiers exercices ; ce n'est que plus tard, ce n'est que graduellement que les enfants parviendront à comprendre et à goûter ces modulations ; le passage à la quinte, celui du ton majeur à son mineur correspondant, ne tarderont pas à être à leur portée, mais il vaut mieux les écarter pendant quelque temps. Les chants à deux voix égales sont ceux qui conviennent le mieux aux commençants ; quelque imparfaite que nous paraisse cette harmonie, elle ne semble point telle aux enfants, elle leur cause un grand plaisir ; il faudra donc commencer par un choix de mélodies propres à être chantées à deux voix seulement. Lorsqu'on abordera les chants à trois voix, le maître pourra faire la basse ; puis viendront des morceaux à trois voix égales exécutées toutes trois par les enfants.

La manière d'apprendre à chanter que nous venons d'exposer, et qu'on pourrait appeler l'intuition du chant, convient seule aux enfants qui n'ont pas dépassé l'âge de sept ou huit ans. Plus tard elle ne suffit plus ; les écoliers sont assez développés pour comprendre la notation, il faut la leur expliquer, il faut leur apprendre à écrire et à lire la musique.

Cette nouvelle tâche sera trop longue pour qu'il soit permis d'interrompre pendant ce temps les exercices du chant qui nous ont occupés jusqu'ici. Ainsi la première partie de chaque leçon sera seule employée à ce qu'on appelle des principes de musique, après quoi, pour se reposer et se récréer, les enfants exécuteront des chants qu'ils ont appris sans le secours des notes.

Pour faciliter aux commençants l'intelligence de notre manière d'écrire la musique, il est bon d'en séparer d'abord les deux éléments, c'est-à-dire la mesure et l'intonation.

Les premiers exercices n'auront donc pour objet que la mesure ; on n'y verra pas la portée, on y chantera tout sur le même ton. Nos jeunes élèves, qui alors seront déjà habitués au calcul intuitif des nombres entiers et des fractions, n'auront aucune peine à comprendre les valeurs de nos diverses notes et pauses, ni les combinaisons si variées par lesquelles on peut en former une mesure à deux temps, à six-huit, etc. ; les notes pointées et doublement pointées ne les arrêteront pas un seul instant. On leur fera donc chanter toujours sur le même ton, en battant la mesure, des phrases musicales de plus en plus longues et difficiles ; puis on leur fera écrire par rapport à la mesure seulement, quelques-unes de celles qui appartiennent aux chants qu'ils connaissent déjà.

On ne tardera pourtant pas trop à joindre aux exercices de mesure les exercices d'intonation, car ces deux éléments ne doivent pas rester longtemps séparés. On fera faire d'abord aux enfants des exercices gradués de solfège, au moyen d'une gamme écrite sur le tableau noir, et dont le maître avec sa baguette

désignera successivement les notes qui doivent être chantées. En même temps on fera connaître aux élèves les tons et les demi-tons qui constituent la gamme majeure, et la signification des dièses et des bémols ; on leur fera trouver à eux-mêmes les notes modifiées qui entrent dans la gamme de chaque ton. De même pour le mode mineur, etc.

Quand les enfants connaîtront bien la notation, ils auront encore besoin de beaucoup d'exercice pour lire couramment la musique. Un excellent moyen de gagner du temps pour atteindre ce but, c'est de leur faire écrire des phrases de musique, même des morceaux entiers, parmi ceux qu'ils connaissent pour les avoir souvent chantés. Alors ils ont à apprécier les distances qui existent entre des notes qu'ils ne connaissent que par l'oreille, afin de leur donner à chacune leur nom ; ils sont obligés d'appliquer eux-mêmes tous les principes de la notation en général, et ils se familiarisent promptement avec eux.

Le chant élémentaire est la seule partie de la musique qui soit toujours nécessaire à l'éducation ; c'était donc la seule dont nous eussions à nous occuper ici. En terminant, nous devons encore insister sur la nécessité de rester toujours très exigeant pour la justesse de l'intonation, pour la précision de la mesure, pour la douceur et les nuances de l'expression. Ainsi, l'on parviendra à faire chanter les enfants avec une perfection relative qu'on n'aurait pas attendue de leur âge, et l'on aura gagné pour leur goût et pour leur cœur un précieux moyen de développement.

BARON DE GUIMPS.

Philosophie et pratique de l'Education.

AVIS OFFICIELS



NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 21 août dernier, nommer commissaires d'école :

Comté de Kamouraska.—Ste. Anne No. 2 : MM. Eusèbe Anctil et Germain Léveillé.

Comté de Gaspé.—Grande Grave : MM. Edward Price, senior, et Henry Price.

Comté de Champlain.—Radnor : M. Pierre Lefrançois.

Comté de Laval.—Bas du Bord de l'Eau de St. Martin : M. Joseph Dagenais.

ET SYNCICS D'ÉCOLE.

Comté d'Outaouais.—Ste. Cécile de Masham : M. Moïse Meunier.

Comté d'Hochelaga.—Hochelaga : M. William Thompson.

ÉRECTIONS, ETC., DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 20 juin 1866 :

1^o De distraire les lots numéros 1, 2 et 3 des 6ème et 7ème rangs d'Eardley de la municipalité de St. Etienne de Chelsea, pour les unir à celle d'Eardley pour les fins scolaires.

2^o De séparer le village de Hull du township du même nom et de l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Notre-Dame de Hull, avec les limites suivantes : commençant à la ligne qui sépare le township de Hull de Templeton, de là courant ouest, sur la ligne, entre les 5ème et 6ème rangs de Hull jusqu'à la ligne qui sépare le 7ème du 8ème lot, courant le long de la ligne sud jusqu'à la rivière Outaouais, de là courant Est, en suivant la rivière Outaouais, jusqu'à la ligne qui sépare les townships de Hull de Templeton, de là suivant la ligne nord entre les townships de Hull et de Templeton jusqu'à la ligne, entre les 5ème et 6ème concessions.

3^o D'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Kingsey Falls les quatre derniers rangs et les premiers onze lots du neuvième rang du township de Kingsey, dans le comté de Drummond, les quatre derniers lots du premier rang et les onze derniers lots des second, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs du township de Warwick, dans le comté d'Arthabaska, tels qu'ils se trouvent érigés pour les fins municipales, par la 27 et 28 Vict., chaps. 63 et 64, et la 29e Vict., chaps. 62 et 63.